

Articulation avec la cellule PDP

La Cellule PDP intervient lorsque la situation présente un risque de désinsertion professionnelle.

► La visite de pré-reprise est souvent le point de départ de cet accompagnement.

Exemple de situation

Sofia, agent de production, est en arrêt depuis 4 mois pour troubles musculosquelettiques.



Une visite de pré-reprise a permis :

- D'identifier des restrictions de gestes répétitifs
- De proposer un aménagement organisationnel
- D'orienter vers un essai encadré sur un poste adapté

Résultat

Reprise sécurisée, maintien dans l'emploi.



Comment être accompagné ?

Salarié(e), vous êtes en arrêt de travail et vous vous interrogez sur vos capacités à reprendre ?

► **Demandez une visite de pré-reprise auprès de SLST**

FORMULAIRE DE CONTACT



Employeur, vous identifiez un salarié dont la reprise semble incertaine ?

► **Encouragez la démarche et prenez contact avec le SLST.**

Cellule PDP - Maintien en emploi

18 rue de Molina, 42000 Saint-Etienne

04 27 77 80 47

cellulemaintienemploi@slst.fr



Nos centres

Saint-Etienne | Siège social

18 rue de Molina, 42000 Saint-Etienne

04 77 79 43 65

Montrond-Les-Bains

150 rue Francis Laur, 42210 Montrond-les-Bains

04 77 36 52 54

En savoir plus :
www.slst.fr



SUD LOIRE SANTÉ
AU TRAVAIL

La visite de pré-reprise

**Anticiper la reprise.
Prévenir l'inaptitude.
Sécuriser le maintien en emploi.**



Un dispositif réglementé au cœur de la prévention de la désinsertion professionnelle.

La visite de pré-reprise :
Un levier précoce, structurant et coordonné pour prévenir l'inaptitude et sécuriser les parcours professionnels.



SUD LOIRE SANTÉ
AU TRAVAIL

Qu'est-ce que la visite de pré-reprise ?

La visite de pré-reprise est un dispositif réglementé prévu par le Code du travail.

Elle permet d'anticiper les conditions de retour au travail d'un salarié en arrêt prolongé, avant sa reprise effective.

Elle constitue souvent la première étape d'une démarche de maintien en emploi.

Ses objectifs

- ✓ Évaluer les capacités de reprise
- ✓ Identifier les restrictions médicales
- ✓ Analyser les contraintes du poste
- ✓ Anticiper les aménagements nécessaires
- ✓ Prévenir une situation d'inaptitude

Elle s'inscrit dans une démarche coordonnée par le médecin du travail, en lien avec la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).

Un levier stratégique de prévention

La visite de pré-reprise permet :

- D'éviter une reprise non préparée
- De limiter le risque de rechute
- D'organiser les adaptations nécessaires
- De mobiliser les dispositifs adaptés
- D'éviter une procédure d'inaptitude

Elle peut permettre d'orienter vers :

- Un aménagement de poste
- Un temps partiel thérapeutique
- Un reclassement interne et externe
- Un accompagnement PDP
- Un essai encadré
- Une reconversion professionnelle

Elle constitue la porte d'entrée vers les solutions de maintien en emploi.

Qui peut la solliciter ?



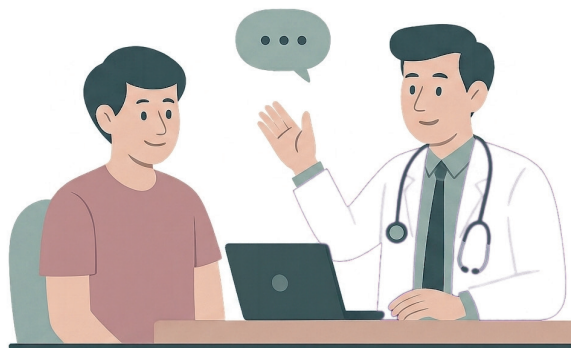
L'employeur ne peut pas l'imposer, mais peut informer le salarié de son intérêt.

Quand ?

Pour tout arrêt de travail supérieur à 30 jours :

- Maladie
- Accident du travail ou de trajet
- Maladie professionnelle

Elle peut être organisée à tout moment pour tout arrêt supérieur à 30 jours.



Rôle central du Médecin du Travail

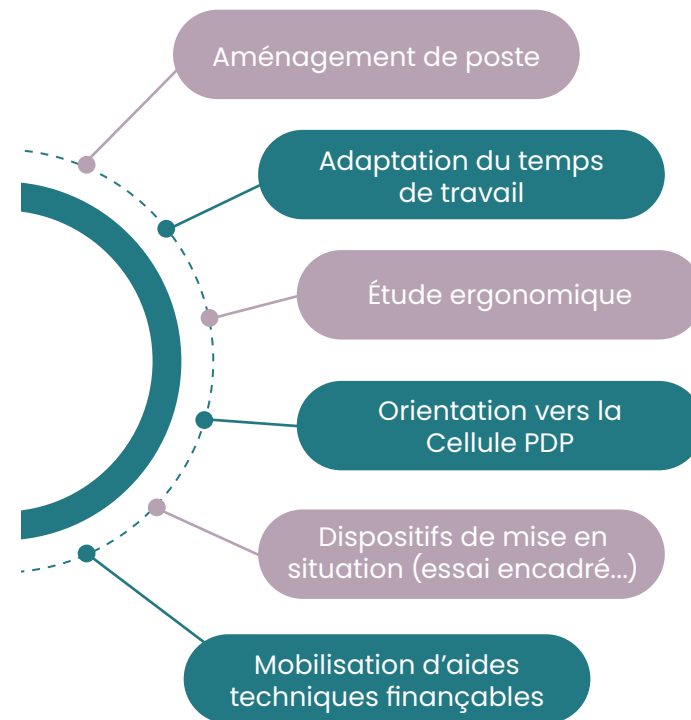


La visite est réalisée par le médecin du travail.

Elle permet :

- Une analyse médicale individualisée
- Une étude des contraintes professionnelles
- Un échange confidentiel avec le salarié

Le médecin du travail peut formuler des préconisations telles que :



Important :

- Elle ne remplace pas la visite de reprise.
- Elle ne donne pas lieu à un avis d'aptitude ou d'inaptitude.
- Elle ne met pas fin à l'arrêt de travail.